

FRANCE
AVIRON



PROJET de
PERFORMANCE
FÉDÉRAL

SYNTHÈSE

2022 - 2024

Le sport de haut niveau participe au rayonnement de la nation et à la promotion des valeurs du sport. Ces deux dimensions du sport de haut niveau sont à l'origine de la politique de l'Etat dans ce champ.

(Code du sport, article L.221-1)

Pour mettre en œuvre cette politique, trois arrêtés ministériels permettent de définir le périmètre du sport de haut niveau en France :

- La reconnaissance des disciplines sportives de haut niveau ;
- L'inscription sur les listes de sportifs de haut niveau, des sportifs des collectifs nationaux et des sportifs espoirs ;
- La validation des projets de performance fédéraux (PPF).

L'Agence Nationale du Sport, créée par la loi n°2019-812 du 1er Août 2019, est chargée notamment d'accompagner le sport de haut niveau et la haute performance sportive, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques. Sa convention constitutive, dans la version adoptée en assemblée générale du 08 octobre 2019, précise qu'en lien avec le ministère en charge des sports, le manager général de la haute performance donne un avis sur les projets de performance fédéraux.

Conformément aux dispositions prévues aux articles L.131-15 et D.221-18 du Code du sport, le projet de performance fédéral doit être constitué de deux programmes, le programme d'excellence et le programme d'accession. Il doit s'articuler en deux parties : partie stratégique & partie opérationnelle.

NOR : SPOV2114921J / Instruction du 17-05-2021

Le debriefing (méthodologie Orfèvre)

L'objectif principal de cette démarche, basé sur un enchaînement méthodologique de debriefing à chaud et à froid, visait à identifier les déterminants prioritaires et les leviers potentiels d'amélioration pour venir performer durant les JOP de Paris 2024.

Ce travail a été réalisé avec l'ensemble des parties prenantes et notamment les sportives et les sportifs.



Afin de préparer les prochaines échéances internationales et notamment les JOP de Paris 2024, la FFA, suite à **l'analyse menée sur la base de la méthodologie Orfèvre**, a identifié **3 programmes de déploiement stratégique** venant alimenter son **Projet de Performance fédéral** :



Les trois programmes de la stratégie de la FFA 2024-2028 ont pour objectif prioritaire, **la préparation et la performance de l'équipe de France aux JOP de Paris.**

En parallèle, le programme **Génération 2024-2028** a pour objectif **l'anticipation et la préparation des JOP de Los Angeles 2028.**

A ce titre, ces deux axes devront amener les collectifs à venir **performer régulièrement et à atteindre les podiums des échéances intermédiaires internationales U19, U23, senior A et para-aviron et notamment durant les championnats d'Europe et du Monde de chaque catégorie.**

Le programme Ambitions 2024 OLY : Relancer une dynamique, monter en puissance tout en gérant l'urgence

La stratégie de ce programme, se concentrera avant tout sur **le maintien de la performance des deux bateaux médaillés à Tokyo** (deux de couple homme et deux de couple femme poids léger).

Afin d'améliorer les résultats de Tokyo en termes de médailles et de repositionner la France dans le top 10 du classement PO, **un ensemble de projets seront relancés autour de bateaux historiquement maîtrisés par la France**, en lien avec le niveau de performance et la densité du collectif France au lendemain des JOP de Tokyo.

Ce programme se base avant tout sur la mise en place de la **méthodologie de Jurgen Gröbler** autour de **4 axes forts** :

- Redonner une identité et un **leadership à l'équipe de France** ;
- Repositionner les **structures d'entraînement au cœur de la préparation des EDF** ;
- Mettre en place un **pilotage précis** des projets et **des performances** ;
- Proposer une **programmation novatrice et dynamisante, mais protégeant notre méthodologie historique en gérant l'urgence**.

Le programme Ambitions 2024 PARA - Se spécialiser et innover

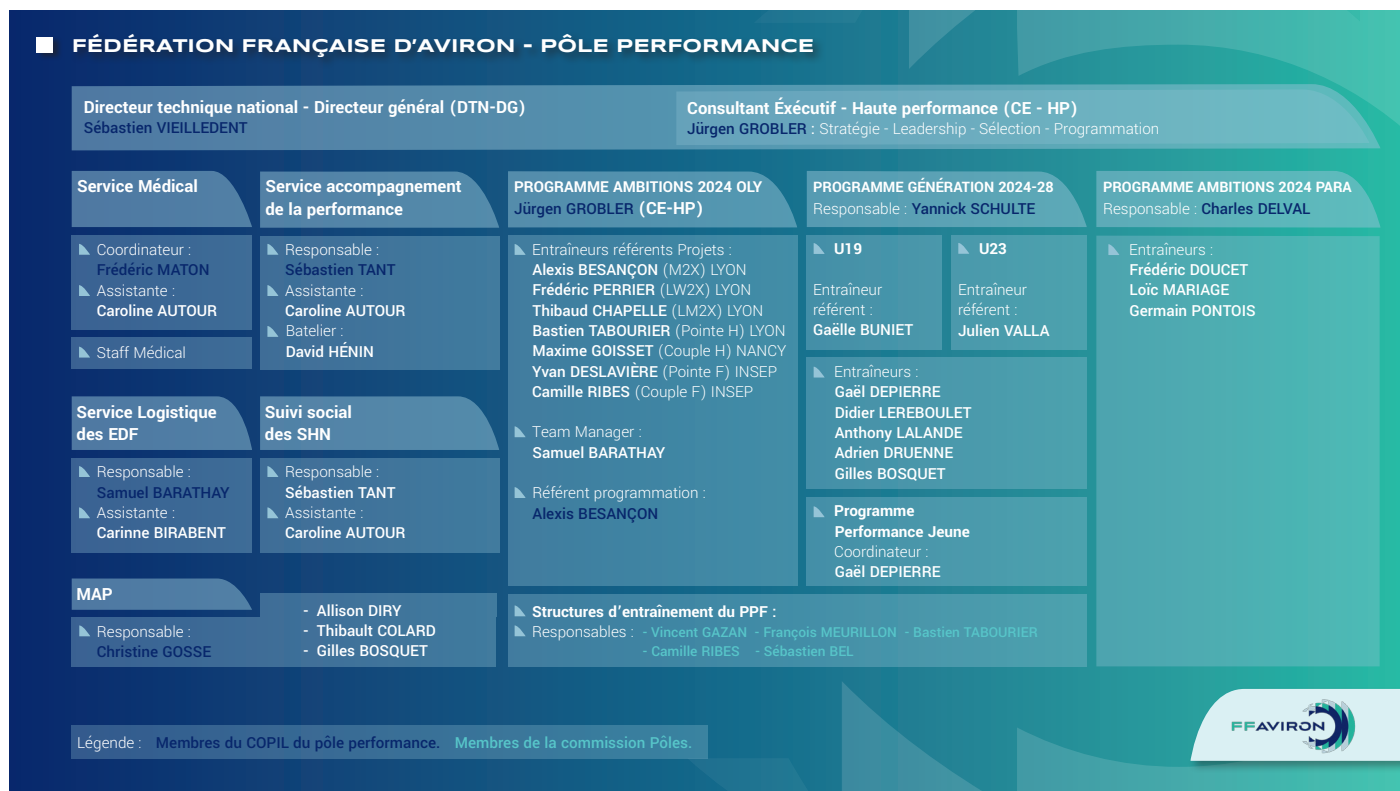
Dans le cadre de la spécificité du Para-Aviron et en lien avec les objectifs fixés, la stratégie se concentrera sur la reconstruction d'un collectif performant autour des médaillés de Tokyo. **Les 5 épreuves inscrites au programme paralympique sont envisagées**. Le **développement de notre capacité de recrutement et de détection** sera un axe majeur de notre stratégie.

Il sera complété par un objectif clair d'**optimisation de notre méthodologie d'entraînement** notamment autour de la spécialisation PARA de notre programme ainsi que d'une meilleure **individualisation**. Enfin, la stratégie se déploiera aussi grâce à une **augmentation de la disponibilité** du staff afin de favoriser le suivi hors stage, le recrutement et la détection.

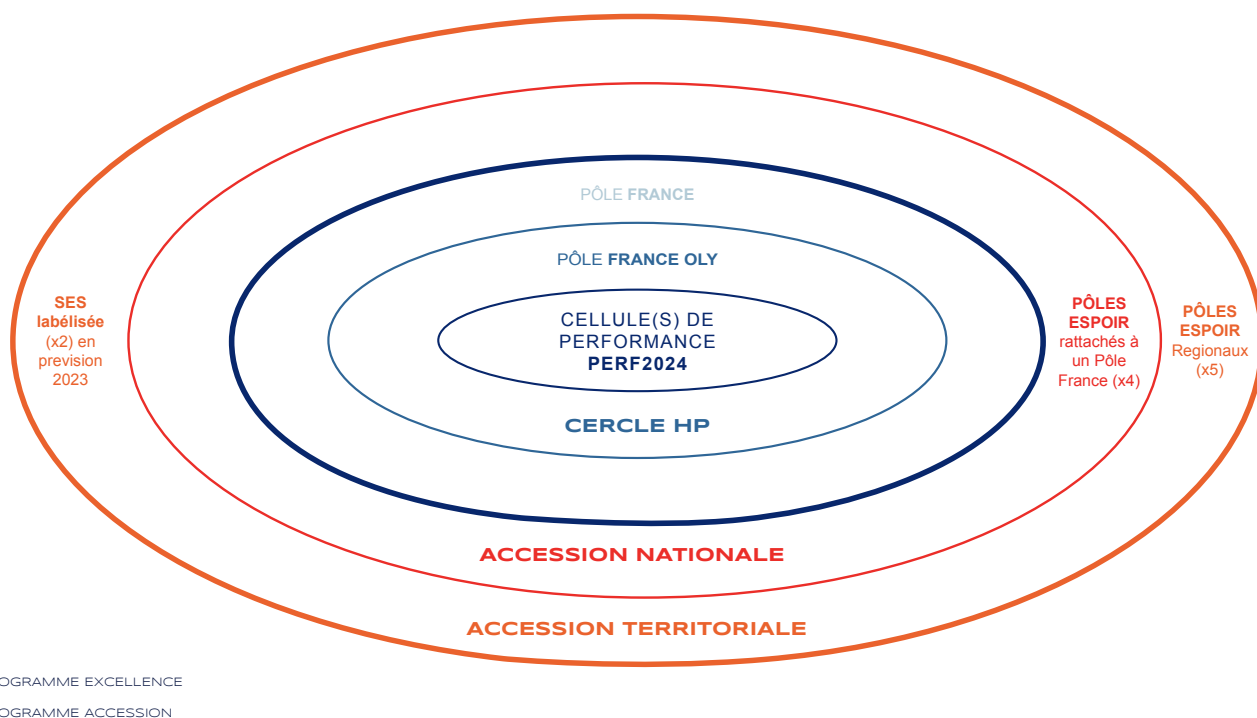
Le programme Génération 2024-2028 - S'adapter et Anticiper

Pour le programme Génération 2024-2028, les collectifs U23 et U19 seront constitués dans **une double perspective**, celle de **remporter des médailles mondiales**, mais également de **former des rameuses et rameurs de haut niveau senior A**. A ce titre, ce programme devra permettre aux meilleurs jeunes talents U23 de réussir une **transition progressive et pertinente vers Paris 2024**. Il devra aussi **anticiper les performances et la préparation de Los Angeles 2028**.

Organisation et mode de fonctionnement



STRUCTURATION DU PPF 2022-2024



Le programme d'excellence

1. Le Cercle Haute Performance

Dispositif d'ambition olympique dont l'objectif est d'atteindre ou de maintenir le podium olympique. Il est positionné au sein des **Pôles France OLY**.

Les sportifs sont : soit médaillés olympiques à Tokyo, soit seront médaillés aux championnats de monde/Championnat d'Europe (épreuve olympique) au cours de l'olympiade 2022-2024. Ils sont prioritairement listés "élite" et "senior".

Ils sont accompagnés au quotidien grâce à la mise en place d'une **cellule PERF2024**.

Sur la base d'un état des lieux sportifs/entraîneurs, cette cellule a pour vocation de garantir en complément des services déjà existants sur la structure, un environnement 360° favorisant la haute performance et notamment :

- La nomination d'un entraîneur responsable par bateau (présence sur pôle ou à proximité régionale obligatoire). Cet entraîneur devra bénéficier du **PLAN COACH 2024**.
- La disponibilité d'un accompagnement de la performance optimisé, composé d'experts référents locaux sur les thématiques suivantes :
 - Préparation physique,
 - Préparation mentale,
 - Diététique,
 - Kinésithérapie/Ostéopathie.
- La possibilité, en fonction des besoins, de déclencher le programme **TEAM AMBITION BLEUE**.
- Une garantie de priorité sur les actions de suivi socio-professionnel.

2. Excellence

Dispositifs et structures dont l'objectif principal est l'amélioration du niveau de performance des EDF aux JO et/ou championnats du monde pour permettre l'intégration dans le cercle HP.

Ce programme est positionné au sein des **Pôles France OLY et Pôles France**. Il s'adresse à des sportifs en liste "élite" et "senior".

Ces pôles France accueilleront donc prioritairement les sportives et sportifs identifiés dans les projets du programme Ambitions 2024 OLY et notamment :

- **Pôle France OLY de Nancy** : les projets Hommes Pointe et Couple TC du programme Ambitions 2024 OLY.
- **Pôle France OLY de Lyon** : les projets Hommes Pointe et Couple TC, le projet du 2x HPL du programme Ambitions 2024 OLY et la cellule de PERF 2024 articulée autour des deux bateaux médaillés olympiques à Tokyo.
- **Pôle France de Nantes** : Les projets du programme Génération 2024-2028 (U19/U23).
- **Pôle France de Toulouse** : Les projets du programme Génération 2024-2028 (U19/U23).

De par sa spécificité, **le programme Ambitions 2024 PARA** ne s'implante pas pour l'instant sur les structures du PPF. Cependant, en fonction des besoins et de la faisabilité des infrastructures, des intégrations peuvent être envisagées.

Dans ce sens, l'accompagnement des athlètes du cercle HP pour le groupe PARA, prendra la forme d'un accompagnement individualisé en fonction des besoins.

Un travail en collaboration avec les MRP locales sera mis en place. Afin de favoriser un meilleur suivi hors stage, l'encadrement PARA passe de 2 ETP sur la dernière Paralympiade à 3 ETP pour la préparation de Paris 2024. Ces nouveaux moyens permettront de :

- Renforcer l'encadrement et la sécurité pendant les stages de préparation
- Optimiser le suivi des sportifs hors stage
- Renforcer la coordination des aides à la performance
- Améliorer l'adaptation aux spécificités sur la programmation de l'entraînement
- Augmenter notre capacité à détecter et à recruter

Enfin, il est à noter que suite au débriefing Orfèvre et à la mise en place des projets olympiques sur certaines structures du PPF, la FFA a validé une volonté de mise en place d'un concept de **centre national d'entraînement**.

A ce titre, une démarche projet sera lancée durant la période 2022-2024 afin de finaliser la faisabilité et la mise en place d'une ou deux structures de ce type. Cette démarche engagera obligatoirement une refonte de la structuration du PPF au niveau du nombre et du périmètre de chaque structure.

Le programme d'accession

1. Accession nationale

Dispositif d'ambition nationale dont l'objectif principal est la préparation des potentiels nationaux en vue de l'intégration au programme d'excellence.

Elle s'adresse avant tout à des rameuses et rameurs des listes senior et relève. Cette dynamique se déploiera à travers nos structures Pôle espoirs rattaché à un Pôle France

2. Accession territoriale

Structures permanentes d'ambition territoriale d'accession au haut-niveau.

Elle correspond aux sportives et sportifs en liste relève, collectif nationaux et Espoir. Elle s'organise autour des Pôles Espoir Régionaux et des sections d'excellence sportive labellisées

En complément, un programme "Performance Jeune" (PPJ) vient compléter l'accession territoriale de la FFA pour les catégories U16. L'objet de ce programme étant avant tout basé sur la détection des jeunes talents au niveau local, régional, inter-régional et national.

Protection & surveillance médicale

La Fédération s'engage à mettre en place les conditions de la surveillance médicale réglementaire et du suivi médico-physiologique pour les sportifs inscrits sur les listes ministérielles.

L'arrêté du 16 juin 2006 modifiant l'arrêté du 11 février 2004 impose, au travers du titre II, le contenu et la périodicité des examens de la surveillance médicale des sportifs inscrits en liste.

Celui-ci impose chaque année :

- Deux visites médicales réalisées par un médecin du sport.
- Un questionnaire de surentraînement interprété par le médecin du sport lors de l'une des deux visites.
- Un bilan diététique avec conseil nutritionnel réalisé lors d'un entretien spécifique avec le médecin du sport ou un diététicien-nutritionniste sous responsabilité médicale.
- Un électrocardiogramme de repos avec interprétation.
- Deux examens biologiques sanguins comprenant NFS, réticulocytes et ferritine.
- Un bilan psychologique réalisé lors d'un entretien spécifique avec le médecin du sport ou un psychologue sous responsabilité médicale.

La FFA s'engage à donner au sportif des indications et conseils médicaux et à prendre en charge, dans la mesure de ses moyens, les frais en rapport avec les tests de suivi de performance au rythme fixé en concertation avec le médecin du suivi et de respecter la confidentialité de toutes les informations médicales.

Le sportif s'engage quant à lui :

- A justifier d'une couverture de protection sociale à jour et en fournir à la Fédération une copie de tout document permettant d'en attester.
- De réaliser l'ensemble des examens préconisés par les règlements relatifs à la surveillance médicale réglementaire (SMR).
- De communiquer les résultats des examens au médecin coordonnateur de la SMR désigné par la FFA (Fiches bilan n°1 et n°2 sur demande auprès du secrétariat médical au siège de la FFA).
- D'informer le médecin en charge de la SMR et de l'Équipe de France de tous problèmes de santé.

Pour les sportifs Para-Rowing sur liste des sportifs de Haut Niveau, la surveillance médicale réglementaire (SMR) reste le socle de la surveillance. Néanmoins, en fonction de la classification du sportif (10 familles), un protocole complémentaire sera identifié pour préciser la SMR PR+ (Para-Rowing) par le médecin fédéral. Une grille classification / identification SMR PR+ sera annexée par avenant après consultation et validation par des experts de l'hôpital de Garches spécialiste du Handicap.

Protection : Accident du travail et maladie professionnelle

Le sportif bénéficie de ce dispositif, financé par l'État, permettant la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des SHN, pour l'ouverture de droits à une couverture des accidents et des maladies professionnelles directement liés à la pratique sportive. Pour en bénéficier, l'accident ou la maladie professionnelle doit être constaté pendant la période d'inscription sur la liste ministérielle ou pouvant être rattachée à celle-ci.

Dans l'un de ces cas, le sportif doit avoir effectué les formalités nécessaires à la reconnaissance du caractère professionnel de l'accident ou de la maladie professionnelle.

En tant que licencié à la FFA, le Sportif de Haut niveau bénéficie des garanties Responsabilité Civile, Individuelle Accident (couverture dommages corporels) et Assistance rapatriement dont les montants des garanties ont été négociés par la Fédération.

Modalités de suivi Socio-professionnel des sportifs sur liste SHN

L'accompagnement individuel des sportifs de haut niveau, et tout particulièrement des sportifs relevant du Cercle Haute Performance tel défini par l'Agence Nationale du Sport, constitue une priorité collective et partagée.

L'Insep, les Maisons Régionales de la Performance (MRP) ou les Creps, chargés du suivi socioprofessionnel dans les territoires, seront mobilisés autant que possible par le référent en charge du suivi socio-professionnel de la fédération pour exercer cet accompagnement en cohérence avec le projet individuel de performance de chaque sportif concerné.

Le dispositif d'aménagement des situations d'emploi (CIP/CAE), désormais piloté par l'Agence Nationale du Sport en lien avec notre référent socioprofessionnel et les personnels déployés dans les MRP exerçant les missions équivalentes dans le ressort régional, sera priorisé aux sportifs du Cercle HP et ceux relevant des programmes olympique et paralympique.

Des aménagements appropriés de scolarité et d'étude sont mis en œuvre au bénéfice des sportifs de haut niveau et des sportifs inscrits dans une structure d'un projet de performance fédéral.

La FFA s'engage à mettre en œuvre, dans la mesure de ses moyens, à accompagner le rameur pour mettre en place l'organisation la plus compatible possible avec les exigences d'un entraînement de haut niveau et la recherche de performance.

Pour cela, elle peut faire appel aux différents interlocuteurs identifiés au sein du réseau national du sport de haut niveau. Elle s'appuie également sur les différents dispositifs ministériels réservés aux sportifs de haut niveau.

L'ensemble des acteurs de ce réseau utilise le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS).

C'est pourquoi, il est rappelé que le rameur doit actualiser les données figurant sur sa fiche individuelle du PSQS.

Insertion et suivi socio professionnel

La Fédération a nommé un responsable – référent chargé du suivi socio-professionnel au sein de la DTN : Le responsable de l'accompagnement de la performance. Les objectifs de l'accompagnement sur le suivi socio professionnel sont de s'assurer de l'existence d'un double projet pour tous les Sportifs de Haut Niveau de la Fédération, rechercher à la demande des athlètes un accompagnement personnalisé, accompagner les projets de reconversion. Ces athlètes devront toutefois appartenir au groupe cible (sportif identifié dans un projet collectif ou individuel) défini par la DTN

Le responsable de l'accompagnement de la performance met en œuvre la recherche de solutions adaptées à chaque sportif. Il mobilise l'ensemble des ressources disponibles et les moyens à sa disposition pour accompagner l'athlète dans son projet de vie et s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail peuvent bénéficier de Convention d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le secteur public et de Convention d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ces conventions sont mises en œuvre par l'Agence Nationale du Sport ou les autres acteurs concernés sur proposition du DTN. Les sportifs bénéficiant d'une CIP ou d'un CAE s'engagent, en fonction de leur disponibilité professionnelle, à suivre l'intégralité de la préparation sportive et à établir avec le responsable le planning de travail.

Le SHN s'engage à détailler sa situation personnelle et le cas échéant professionnelle. Tout changement en cours d'année devra être notifié par courrier/courriel à la fédération dans un délai d'un mois.

La FFA s'engage à respecter la confidentialité des informations relatives à la situation personnelle des sportifs.

Ainsi des conventions d'insertion professionnelle sont recherchées pour les rameurs de très haut niveau (Elite et Fort potentiel olympique en priorité), afin qu'ils puissent mener leur carrière sportive dans les meilleures conditions et que leur reconversion après leur carrière sportive soit assurée.

Les sportifs, identifiés dans chaque projet olympique porté par un pôle France OLY, sont prioritaires. Un travail individuel doit être réalisé avec chacun d'entre eux afin qu'ils puissent bénéficier du volume d'entraînement nécessaire à la réalisation d'une performance internationale en vue des jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024.

Notre organisation stratégique invite fortement chaque sportif du groupe cible Paris 2024 à rejoindre le pôle France OLY adapté au projet, et recommande un accompagnement privilégié pour le transfert d'une structure PPF à l'autre pour le sportif concerné.

Le programme d'accession territoriale

Programme Accession territoriale : Les structures Pôles Espoirs Régionaux et les Sections d'Excellence Sportive.

L'accession territoriale concerne les sportifs de « haut niveau » en devenir, elle repose essentiellement pour les saisons de 2022 à 2024 sur 5 structures :

1. Pour la Région Nouvelle Aquitaine ; **un pôle Espoir à Bordeaux,**
2. Pour la Région PACA ; **un pôle Espoir à Saint Cassien,**
3. Pour la Région Ile de France ; **le pôle Espoir à Vaires sur Marne sur le site olympique,**
4. Pour la Région des Hauts de France ; **un pôle Espoir à Calais - Gravelines,**
5. Pour la Région Normandie ; **un pôle Espoir à Rouen.**

Au-delà de ces structures fédérales de niveau régional, **la création de sections d'excellence sportives sera recherchée** partout où une pratique de l'aviron de compétition est déjà structurée et plus particulièrement au sein d'établissements scolaires installés à proximité de clubs inscrits dans la performance. L'existence de ce dispositif, qui participe à l'éclosion des talents, constitue une alternative intéressante aux pôles Espoir, en complément ou en amont de ceux-ci. Néanmoins, toutes les SES n'entreront pas in facto dans le PPF. Seules celles labellisées par une commission Ad hoc seront intégrées dans le PPF. Un cahier des charges permet d'identifier les attentes minimales pour être labellisé.

Dans les grandes régions d'accueil des pôles France (Grand-Est, Auvergne-Rhône Alpes, Pays de la Loire,) certaines sections d'excellence, particulièrement bien structurées autour de clubs formateurs reconnus, pourraient justifier d'une reconnaissance et d'un soutien des collectivités, à l'initiative de la Ligue et avec l'accord de la DTN, pour l'accueil de rameurs U19 à potentiel en amont de l'accès aux pôles France et espoir dont la capacité d'accueil limitée restreint le recrutement régional. Trois structures pourraient voir le jour dès la saison 2023-2024 : SES de Nancy, SES de Verdun – SES de Chambéry. La labellisation peut être sollicitée auprès de la FFA après une année d'exercice.

Le « Programme Performance Jeune », PPJ.

Dès 2017, la FFA a rénové et renforcé son programme d'actions auprès des rameuses et rameurs U16 (15 et 16 ans) visant à favoriser l'accès à la pratique de l'aviron de haut niveau. Le PPJ vient ainsi compléter les dispositifs U19 au bénéfice de la performance des jeunes talents. Il vise à optimiser la détection en anticipant dans le temps les actions qui permettent de placer les jeunes rameuses et rameurs dans les bonnes dispositions pour poursuivre plus tard leur formation sportive au haut niveau.

Ce dispositif implique l'ensemble des structures de la FFA sur la saison. Les actions se déroulent au niveau local (club), régional (ligue), interrégional, et national.

1. Détection

Il s'agit de repérer les profils d'avenir sur le territoire. La stratégie du PPJ, en la matière, ne remplace pas l'évaluation FFA du mois de décembre qui est un outil performant et indispensable mais, vient la renforcer et anticiper dans le temps des prises de repères.

2. Orientation

Le PPJ propose à l'issue de l'établissement des listes PPJ de zone, que soient orientés les meilleurs profils U16 sur les stratégies du chemin de la sélection de la catégorie U19. Le but est que ces jeunes aient des repères de performance sur les mêmes distances tôt dans la saison afin de connaître leur capacité réelle dans la catégorie supérieure, et ainsi envisager avec justesse une éventuelle réussite dans le chemin de sélection qui s'offre à eux.

3. Formation

La prise de repères collectifs, sur l'ensemble du territoire dans les clubs, tôt dans la saison, permet d'offrir à tous de meilleurs repères pour adapter la charge d'entraînement et les objectifs de performance. De même, les repères partagés en préparation physique et bateau avec les ligues dans le cadre d'un regroupement de 4 jours minimum, lors du weekend pôle pour les meilleurs profils PPJ à l'échelle de la zone, le suivi des cadres en région, les stages nationaux PPJ... sont autant d'occasions d'optimiser la formation des jeunes rameurs.

Cahier des charges Pôle espoir Régional :
Programme accession territoriale.

OBJECTIFS	Sur le plan sportif : Accéder à une structure d'accension nationale (Pôle espoir associé à un pôle France) ou assurer un rôle de partenaire d'entraînement. Être sélectionné en équipe de France Junior A ou Junior B. Sur le plan scolaire et/ou universitaire Amorcer une formation dans le cadre d'études dont le cursus est aménagé. Sur le plan médical Suivre le protocole médical précisé par les textes en vigueur.
EFFECTIF	6 sportifs minimum inscrits. Tous inscrits en listes Nationales (Relève, Collectifs Nationaux ou Espoir).
NIVEAU DE RECRUTEMENT	Prioritairement Régional
VOLUME D'ENTRAÎNEMENT	12 à 15 heures par semaine (1 à 2 séances quotidiennes). Séances dirigées individuellement et entraînement collectif.
INSTALLATIONS SPORTIVES	Plan d'eau permettant une pratique régulière. Salle de musculation. Salle de préparation physique généralisée et spécifique.
VIE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	Aménagement obligatoire de l'emploi du temps. Conventions éventuelles de classes à horaires aménagés (lycées et collèges).
HÉBERGEMENT	En cas d'internat, chambres de 2 personnes maximum.
MEDICAL ET PARAMEDICAL	Médecin et kinésithérapeute sur prestations négociées localement.
COORDINATION	Le coordonnateur est le responsable du pôle. Il assure prioritairement l'entraînement et le médical. Il veille à assurer les relations avec les différents intervenants (entraîneur, formation, médical).
RESPONSABLE DE L'ENTRAÎNEMENT	Le cadre Technique Régional doit être le coordonnateur privilégié de la structure ou un cadre désigné par le DTN (Collaboration DTN - LIGUE). Le TSR assure l'entraînement et la vie quotidienne du pôle. Il peut être secondé par d'autres cadres respectant le niveau minimum de qualification.
RATIO	Un entraîneur pour un maximum de 6,7 athlètes. (<u>au</u> -delà - À justifier)
QUALIFICATION	Professeur de sport ou BEES2 ou DES/ Carte professionnelle à jour.
ADJOINTS	Possibilité d'adjoint aux qualifications identiques (prof de sport ou BEES 2)
SUIVI SOCIO-PROFESSIONNEL	Responsable du pôle et responsable du suivi socio-professionnel à la Direction Technique Nationale.
BILAN	Un bilan annuel sera transmis au DTN par le responsable technique du pôle.

Cahier des charges SES – Demande de labellisation :
Programme accession territoriale.

Préalable : A minimum une année de pratique en référence au cahier des charges / Résultats sportifs.

OBJECTIFS	<u>Sur le plan sportif / Territoire concerné :</u> • Permettre aux U17/U19 sur un même territoire de bénéficier de conditions d'entraînements optimales. • Intégrer un collectif France Junior A ou Junior B pendant les années lycée. • Renforcer le maillage d'un même territoire. • Créer du lien avec la structure du PPF de son territoire. <u>Lien avec le projet AS :</u> Si le calendrier sportif le permet, les athlètes présents sur la SES s'engagent à représenter leur établissement aux championnats de France UNSS.
VOLUME D'ENTRAÎNEMENT	<u>Volume Hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique :</u> Le volume, la quantité et le type d'entraînement appliqué est le programme fédéral U17-U19. <u>Préparation et participation aux compétitions : Nombre / lesquelles :</u> Toutes les compétitions s'inscrivant dans le chemin de sélection des équipes de France U17-19.

Suite (cahier des charges SES)

PUBLIC CONCERNÉ	<u>Nombre de classe</u> : Proportionnel au nombre de cadres sur la SES. <u>Niveau de classe</u> : Seconde, Première et Terminale. <u>Catégorie d'âge</u> : U17 à U19 <u>Profil</u> : Sportifs issus du programme performance Jeune. <u>Sexe</u> : H & F
NIVEAU DE RECRUTEMENT (SPORTIF & SCOLAIRE)	Profil de lycéen dont le niveau scolaire et sportif permet d'atteindre le niveau BACCALAUREAT et un niveau sportif suffisant pour intégrer l'équipe de France avant la fin du cursus scolaire. Une commission de sélection composée du chef d'établissement, du coordonnateur de la SES et d'un Conseiller Technique Sportif permettra de statuer si l'élève est en mesure de suivre un double cursus.
EFFECTIF	Nombre de sportifs (Mini / Maxi) : 4 à 12
COORDINATION	La coordination de la SES est assurée par un cadre d'État (CTS Aviron) ou un Technicien Sportif Régional (avec accord du DTN).
QUALIFICATION DE L'ENCADREMENT	Professeur de Sport, BEES 2°, DESJEPS ou DEESJEPS en formation
ENTRAÎNEMENT	L'entraînement au quotidien peut être assuré par d'autres cadres respectant le niveau minimum de qualification.
VIE SCOLAIRE	<u>Aménagement de l'emploi du temps</u> : Minimum 2 entraînements sur l'eau, et 2 séances d'entraînements au sol dès la classe de seconde. Tous les entraînements doivent être encadrés. Aucun entraînement ne doit être réalisé en autonomie. <u>Suivi Scolaire</u> : Oui <u>Accompagnement personnalisé</u> : Oui
INSTALLATIONS SPORTIVES	<u>Type/ norme</u> : Salle de musculation permettant à minima la pratique du C2, 1 ergomètre par jeune présent sur la SES. Un bassin de pratique à moins de 30 minutes de l'établissement scolaire. Club d'accueil labellisé 3 étoiles FFA <u>Disponibilité par semaine</u> : 4 créneaux hebdomadaires minimum proposés dès la seconde.
HÉBERGEMENT	Internat : Obligatoire
MUTATION	Les mutations sont interdites pendant la période d'appartenance à la SES. Toute mutation engendre l'exclusion immédiate de la SES. Cas particuliers étudiés par la ligue et la FFA
MATÉRIEL	Matériels du club support de la SES - Matériels réformés de la FFA si accueil de sportifs hors club support
AUTRE	Encourager l'accueil de jeunes sportifs issus d'autres clubs du territoire.
BILAN	• Résultats scolaires • Place aux championnats de France bateaux courts • Nombre de jeunes en équipe nationale • Nombre de Jeunes intégrant une structure de niveau n+1

Le Programme d'accès nationale

Les structures pôles Espoirs associées à un pôle France.

La fédération a adopté et approuvé lors de son Comité Directeur du 19 février 2022 la Stratégie pour la Haute Performance et le Haut-Niveau 2021-2024.

La liste des structures nationales concourant au PPF ne subit pas de modifications significatives pour l'Olympiade 2022-2024, notamment pour ce qui concerne les pôles espoirs associés à un pôle France.

Il est ainsi proposé de conserver les 4 structures du PPF 2017 -2021 : Lyon, Nancy, Nantes, Toulouse.

En fonction de la capacité d'accueil, du niveau sportif des candidats, et des tests de sélection les pôles espoirs rattachés à un pôle France accueilleront en lien avec les projets Ambitions 2024 OLY & Génération 2024-2028, prioritairement sur le :

- Pôle Espoir de Nancy : les U19, U23 et Senior hommes et femmes à fort potentiel.
- Pôle Espoir de Lyon : les U19, U23 et Senior hommes et femmes à fort potentiel.
- Pôle Espoir de Nantes : les U19, U23 et Senior hommes et femmes à fort potentiel.
- Pôle Espoir de Toulouse : les U19, U23 hommes et femmes à fort potentiel.

Si les performances réalisées par ces sportifs, après leur inscription en structure espoir, sont en adéquation avec les projets Ambitions 2024 OLY, ils seront fortement invités à rejoindre une structure pôle France portant leur projet en 2022-2024.

Cahier des charges Pôle espoir rattaché à un pôle france :
Programme accession nationale.

OBJECTIFS	<u>Sur le plan sportif</u> : Accéder à un Pôle France OLY ou à un Pôle France Accéder à un collectif national, accéder aux podiums mondiaux U19,U23, Elite <u>Sur le plan scolaire et/ou universitaire et voie professionnelle</u> : Suivre et mener une formation diplômante dans le cadre d'études aménagées. <u>Sur le plan médical</u> : Suivre le protocole médical précisé par les textes en vigueur
VOLUME D'ENTRAÎNEMENT	<u>Volume Hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique</u> : 15 à 17 heures en U23 et 18 à 20 heures en Elite Séances dirigées individuellement et en entraînement collectif <u>Préparation et participation aux compétitions</u> : Stages FFA, Chemin de sélection FFA (5 épreuves), Championnat de France Bateaux courts - Compétition internationale (rattrapage)
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Spécialité</u> : Pointe, Couple, Toutes catégories et Poids légers <u>Catégorie d'âge</u> : U19, U23, Senior. <u>Sexe</u> : H/F <u>Profil</u> : Potentiel U17, finaliste U19, U23, Taille FTC>175 HTC >185 FPL >168 HPL >175 <u>Niveau de performance minimum</u> : Ergo U19 H < 6.20 / U19 HPL < 6.30 / U19F < 7.25 U19 FPL < 7.35 Ergo U23 H < 6.15 / U23 HPL < 6.25 / U23F < 7.20 U23 FPL < 7.30 <u>Autres</u> : Performance bateaux courts / Potentiel avec qualités physiques.
NIVEAU DE RECRUTEMENT DES SPORTIFS	Potentiel U19/ Finaliste mondial U19/U23. Résultats aux tests de sélections.
EFFECTIF	<u>Nombre de sportifs (Mini / Maxi)</u> : 4 à 10 (Tolérance : 12 si orientation pointe) <u>Condition d'admission</u> : Résultats sportifs/ Résultats scolaires / Qualité psychologique / Commission de sélection fédérale/ Critères de sélection.
COORDINATION & QUALIFICATION	Conseiller technique national / Professorat de Sport / Carte professionnelle à jour.
RATIO ENTRAÎNEUR / SPORTIFS	Un entraîneur pour un maximum de 6 à 7 athlètes .
EQUIPE D'ENCADREMENT & QUALIFICATIONS REQUISES	<u>Sportif</u> : CTS, DEJEPS, DESJEPS, Technicien Sportif Régional (TSR), EN, Préparateur physique, Bio-mécanicien <u>Médical / Paramédical</u> : Sur Plateau type CREPS Médecin, kinésithérapeute, psychologue, nutritionniste, ostéopathe (diplômés)
AIDES / OPTIMISATION DE LA PERF	Descriptif / Budget : Subvention PPF / Aides matériels FFA
VIE SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE OU PROFESSIONNELLE	<u>Aménagement de l'emploi du temps souhaité</u> : Aménagement obligatoire, privilégier les cours (formations) entre 10h00 et 15h30) - Entraînement en amont et en aval de cette organisation. Les organisations doivent permettre de suivre deux entraînements par jour dont un en un en bateau

Cahier des charges Pôle France :
Programme d'Excellence.

OBJECTIFS	<u>Sur le plan sportif</u> : Intégrer le groupe Olympique. Accéder à un podium continental, mondial et olympique. Atteindre des performances ergométriques significatives : Ergo HTC: 5.55 / HPL: 6.10 / FTC: 6.55 / FPL: 7.10 <u>Sur le plan scolaire et/ou universitaire et voie professionnelle</u> : Suivre et mener une formation diplômante dans le cadre d'études aménagées. Être dans une organisation professionnelle aménagée (CIP, CAE, Emploi SHN) <u>Sur le plan médical</u> : Suivre le protocole médical précisé par les textes en vigueur (AB)
VOLUME D'ENTRAÎNEMENT	<u>Volume Hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique</u> : 20-25 heures groupe Olympique / Programme adapté U19/U23 sportif médaillé Séances dirigées individuellement et en entraînement collectif <u>Préparation et participation aux compétitions</u> : Stages FFA, Chemin de sélection FFA (5 épreuves), Championnat de France Bateaux courts - Compétition internationale.
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Spécialité</u> : Pointe, Couple, Toutes catégories et Poids légers Priorité au projet olympique <u>Catégorie d'âge</u> : Senior (+ U19 médaillé discipline olympique) <u>Profil</u> : Taille FTC>175 / HTC >185 / FPL >168 /HPL >175 <u>Sexe</u> : H/F, <u>Niveau de performance</u> : Valeur individuelle et performance en compétition de référence (mondiaux)
NIVEAU DE RECRUTEMENT DES SPORTIFS	International - médaillés aux mondiaux U19/U23, Équipe A Olympique, <u>Autres</u> : se référer aux critères d'admissions
EFFECTIF	<u>Nombre de sportifs (Mini / Maxi)</u> : 4 à 10 <u>Condition d'admission</u> : Commission de sélection fédérale/ Critères de sélection.
COORDINATION, QUALIFICATION	Conseiller Technique National / Professorat de sport / Carte professionnelle à jour.

Suite (cahier des charges Pôle France)

RATIO ENTRAÎNEUR / SPORTIFS	Un entraîneur pour un maximum de 6, 7 athlètes . <u>Ex</u> : 3 entraîneurs PF/PE : 18 sportifs à 21 sportifs.
EQUIPE D'ENCADREMENT & QUALIFICATIONS REQUISES	<u>Sportif</u> : CTS, EN, Préparateur physique, bio-mécanicien, préparateur mental. <u>Médical / Paramédical</u> : Sur Plateau type CREPS Médecin, kinésithérapeute, psychologue, nutritionniste, ostéopathe (diplômés)
AIDES / OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE	<u>Descriptif / Budget</u> : Par sportif : 1 speedcoach / 1 Garmin soit + Accès Nolio, Incorpus, lactatémie, mesures biomécanique, espace récupération Préparateur physique
VIE SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE OU PROFESSIONNELLE	<u>Aménagement de l'emploi du temps souhaité</u> : La matinée doit pouvoir organiser deux séances d'entraînement. Concentrer les activités professionnelles et les formations universitaires en début d'après-midi. Conserver un créneau d'entraînement en fin de journée.
HÉBERGEMENT	<u>Type, Situation</u> : semaine/ weekend/vacances scolaires Présence permanente avec hébergement au choix -Proche à 15,20' maxi du pôle.
RESTAURATION	<u>Type, Situation</u> : semaine/ weekend/vacances scolaires Au choix, à moins de 15'- 20' du pôle
SI TRANSPORT	<u>Nature</u> : individuel, au choix.
VIE QUOTIDIENNE	<u>Modalités d'encadrement, des mineurs hors temps de formation scolaire et sportive</u> : Famille, famille d'accueil, Creps.

Formation sportive et citoyenne

Être inscrit.e sur la liste des rameurs « Espoirs » est synonyme d'un engagement pour parvenir à une carrière de rameur de Haut niveau. Pour pouvoir être à nouveau proposé.e sur une liste ministérielle l'année suivante, chaque rameur listé.e « Espoirs » doit nécessairement :

- **Avoir fait les résultats sportifs** mentionnées dans les critères de mise en liste ministérielle, critères qui se trouvent dans ce PPF.
- **Avoir validé au moins deux des quatre modules obligatoires** proposés- ci-dessous avant le 30 juin de l'année suivante.

Les modules de cette formation sont dispensés dans chaque structure du programme d'accession de niveau régional. Des rappels et mises à jour sont effectués chaque année à partir d'une thématique choisie sur nos structures du programme d'accessions nationales et d'excellence. Cette formation doit être totalement réalisée en 2 ans.

Présentation des 4 modules :

- 1. Module « accueil » des formations fédérales.** Il s'agit du premier niveau des formations fédérales. L'objectif est d'initier les sportifs aux notions sur la pédagogie, l'encadrement, la connaissance du monde fédéral et la sécurité dans la pratique de son sport l'aviron.
- 2. Module « violences dans le sport ».** Ce module a pour objectif d'informer et de sensibiliser pour identifier les comportements néfastes et déviants de leur environnement. Savoir réagir face à de tels comportements est un atout dans la construction d'un rameur.se de haut niveau. (Racisme, Homophobie, sexisme, violences physiques, violences psychologiques ainsi que le bizutage mais aussi toutes formes de violences sexuelles dans le champ sportif)
- 3. Module « prévention dopage ».** La formation « programme d'éducation pour le sportif de haut niveau national/international de la plateforme ADEL de l'Agence Mondiale Anti-dopage (AMA). Ce programme en ligne apporte l'ensemble des renseignements sur les dangers du dopage.
- 4. Module « communiquer sur les réseaux sociaux ».** Ce module a pour objectif d'aider les sportifs à développer une bonne image sur les réseaux sociaux. Une communication en lien avec les valeurs de notre sport.